Fouchet
F H 2
13615
Case
FRC
18688

DEUX MOTS

AUX

PROCONSULS

MONTAGNARDS.

1793.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DEUX MOTS

AUX

PROCONSULS

MONTAGNARDS.

1795.

DEUX MOTS

AUX

PROCONSULS MONTAGNARDS.

LA création des commissaires envoyés dans les différens départemens & dans nos armées, l'étendue de leurs pouvoirs, leurs brigandages et leur impunité m'ont fait rechercher les causes principales qui amenerent la décadence des républiques les plus florissantes de l'antiquité.

J'ai vu que Sparte vécut libre tant qu'elle ne souffrit dans son sein aucun de ces alimens destructifs de l'autorité populaire, et que l'époque du déclin de sa prospérité date de l'institution des *Ephores* qui n'appartient point à Lycurgue, ainsi que l'ont prétendu quelques historiens.

Selon Plutarque & Aristote, ce fut environ cent trente ans après ce législateur, qu'on choisit dans le peuple plusieurs magistrats pour administrer la justice en l'absence des rois. On les appella *Ephores* ou *Commissaires-inspecteurs*. Le grand art de la superstition leur servit à étendre leurs pou-

voirs. Le peuple les regardoit comme ses protecteurs, et ils se disoient *les Représentans de la Nation* (1). Tous les mois ils recevoient le serment des rois, et leur prêtoient ferment à leur tour au nom de la république. Ils ne tarderent pas à usurper *le droit d'abroger les Magistrats*, de les envoyer en prison, et de leur faire leur procès. Ils se chargerent de présider à l'éducation de la jeunesse, et *s'emparerent du trésor public*. Ils gouvernoient les assemblées du peuple, et le premier d'entre eux donnoit son nom à l'année.

Ils eurent l'audace de se mettre au-dessus des loix, et donnerent les premiers l'exemple d'une vie luxurieuse; leur puissance les enivra, ils la rendirent arbitraire, et ils faisoient mettre à mort ceux qu'ils regardoient comme *suspects*, sans leur faire de procès (2).

---

(1) *Plutarque, vie d'Agis.*

(2) *Il y avoit aussi à Sparte, à Rome, comme en France, des hommes désignés comme* suspects *par les commissaires de ces républiques. Un certain Nabis se donna un jour le plaisir de faire égorger 80 jeunes gens d'Italie qui lui déplaisoient.*

Quelque tems après, il demanda des secours aux Etoliens *qui lui envoyerent Alexamène,*

C'est ainsi que dans le sein d'une république, de simples magistrats créés sans nécessité, devinrent des tyrans insupportables ; après avoir bouleversé tout l'état, ils firent mourir ceux qui voulurent y apporter quelque remede.

On a souvent comparé les Ephores aux Tribuns de Rome. Ces magistrats tirés du peuple, & créés dans chacune de ces républiques, *long-tems après leur fondation*, n'ont servi qu'à les troubler toutes les deux. Il est toujours dangereux de créer dans un état qui subsiste depuis long-tems, ou dans une république naissante, un nouveau genre de magistrature. Ce ressort sur-ajouté, embarasse les autres, et dérange toute la machine. Si le pouvoir de ces nouveaux magistrats com-

---

parent d'un des égorgés, et un corps de 1300 *hommes de son département. Alcaxamène trouva le commissaire Nabis à la tête de son armée, le tira à part, lui reprocha sa perfidie, et* le poignarda *à la vue des* siens, *sans que* personne *entreprît de le défendre ni de le venger. Fin bien digne d'un tyran qui avoit si mal choisi ses gardes.* (*Plutarque, vie de Philopemen.*)

Nabis du jour..... *il se trouvera des* Alcaxamènes, *et vos cohortes impures ne vous défendront pas.*

missaires n'est pas limité d'une manière précise, si on leur attribue une inspection vague sur ceux qui existoient auparavant ; alors ils s'emparent par degré de toute la puissance. Si c'est le peuple qui les nomme, il choisit ordinairement les sujets les plus factieux. Une élevation ſubite enivre des hommes qui n'étoient pas nés pour commander, ils excitent des troubles *pour se signaler*, ils bouleverſent tout pour faire *remarquer leur pouvoir.*

Voilà quelles ſont les véritables et premières causes auxquelles je penſe qu'on doit attribuer la décadence de Sparte & des autres républiques primitives, et peut-être de la nôtre, si le peuple Français ne se hâte d'écraser ces germes impurs qui se développent chaque jour.

Je demanderai par exemple aux véritables républicains, si le décret qui confirme la nomination de la nouvelle municipalité proviſoire d'Orleans, faite au milieu des factions par les Collot et les Bourbotte, n'est pas attentatoire à tous les droits du peuple qui ſeul peut choisir et casser. Je demanderai encore si, en répétant dans toutes les parties de la république ces actes d'autorité, on ne parviendra pas à consacrer le plus monstrueux despotisme.

Bordeaux, Marseille, Rennes, Lyon,

Nantes, sachez profiter des fautes de vos voisins, ne souffrez point dans vos murs de semblables violations, et si les habitans d'Orléans sont timides au point d'abandonner leurs droits et leurs personnes à une poignée de factieux, apprenez à l'Europe qu'on ne se joue pas impunément d'un peuple qui a tout fait pour arriver à la Liberté.

Et vous, commissaires tribuns, qui agitez par-tout les brandons de la discorde, qui incarcérez, égorgez les meilleurs citoyens, sachez qu'il est un terme à tant d'atrocités, et redoutez la juste vengeance d'un peuple qui souffre depuis long-tems.

Trait d'infamie.

Billaud-Varennes et Sevetres furent nommés commissaires pour faire exécuter la loi du recrutement dans la ci-devant Bretagne, et appaiser les troubles; comment ont-ils rempli leur mission? Voici des faits vrais & constans. Le 19 mars, MM. les commissaires, accompagnés d'un négociant, arriverent en voiture au bourg de Landéan, à onze heures du matin; ils furent arrêtés par un grand nombre de gens armés qui vouloient s'opposer au recrutement, et massacrer ceux que le district de Fougeres avoit nommés pour exécuter la loi. Plusieurs des attroupés, du nombre des-

quels étoient Bossard, maire, & Desvilettes, demanderent les passeports des voyageurs en poste. Le négociant montra le sien, mais Billaud-Varennes & Sevetres n'oserent montrer les leurs : ils dirent à basse-voix à Bossard qu'ils étoient députés de la convention; Sevetres fut reconnu, et ils projetterent de persuader aux attroupés que ces MM. étoient des émigrés, des ci-devant, et leurs amis. Ce projet réussit, et sous le manteau de l'aristocratie, on laissa passer la voiture.

Pendant qu'on lisoit les papiers du négociant, les députés virent passer deux fois à côté de leur voiture, le commissaire pour le recrutement, baigné de sang par les coups qu'il reçut à la tête et aux parties du corps, sans que les représentans du peuple lui aient donné secours, et se soient mis en devoir de faire dissiper le rassemblement, soit par leurs conseils ou autrement. Leur devoir étoit de faire exécuter la loi du recrutement et appaiser les troubles : hé-bien, qu'ont-ils fait? dès le premier pas de leur mission, ils ont eu la lâcheté d'y manquer, de s'enfuir sous un masque hideux et criminel, et ont laissé leur délégué exposé au plus grand danger. Ces braves généraux quittent le champ de bataille; ils laissent leur sergent en péril pour exécuter leurs loix. Billaud-Varennes et

Sevetres arriverent à midi à Fougeres, sans s'inquieter du trouble, ni des craintes des habitans ; sans voir ni parler aux membres du district; sans envoyer de secours aux commissaires détenus en prison à Landéan ; sans enfin se montrer au peuple ; après quelques momens de repos, ils partirent pour Rennes, où ils arriverent le soir, encore tout tremblans du danger qu'ils avoient couru le matin.

En reconnoissance de la libération accordée, par la ruse et l'imposture du maire de Landéan et Desvilettes aux commissaires de la convention, ils ont donné à Bossard, maire, des lettres de recommandation pour empêcher que le glaive de la loi ne tombât sur sa tête, parce qu'il fut accusé et détenu dans les prisons de Fougeres, où il est encore, jusqu'à ce que la convention ait décidé de son sort, mais Desvilettes n'a pas eu la même protection, il a satisfait à la loi par la peine de mort.

J'ai été victime et témoin malheureux de toutes ces scenes; j'affirme ces faits vrais, et beaucoup de bons citoyens les certifieront. La procédure criminelle faite à Fougeres les constate.

D'après une pareille conduite, que doit-on penser de Sevetres et Billaud-Varennes, ainsi

que de la dénonciation faite contre nos administrateurs, souvent la tribune de la convention a été infectée de dénonciations faites par des membres bien coupables, contre de vrais citoyens et de bons républicains; c'est ce qui désole la saine partie du peuple, qui désire ardemment que les factieux soient connus et punis sévèrement.

Votre concitoyen,

FOUBERT.

Extrait du Diario de Madrid du.... juin 1793.

» Ce jourd'hui.... Le révérend pere.... dominicain, Grand-Inquisiteur d'Espagne, après avoir pris communication du procès-verbal des séances de la convention nationale de France, en date du 16 juin 1793, qui porte que le sieur Fabre d'Eglantine, *marchand de souliers, poëte et député*, a proposé de désigner *tels* et *tels* journaux sous la dénomination de *perfides*, (1) et d'en arrêter la circulation, etc.

---

(1) *Fabre d'Eglantine entend par journaux perfides, ceux qui ont l'impertinence de dévoiler sa conduite infâme, son inhumanité pour ses enfans, ses plagiats, ses escroqueries, sa fortune rapide aux dépens du pauvre peuple, et sur-tout son ineptie. Ce qui est un crime au premier chef.*

Ce qui est rendre hommage aux principes *de soumission et de servage* qui animoient les ministres Louvois, Sartine, Lenoir, Breteuil, et qui ont toujours guidé la sainte inquisition, et fait espérer qu'elle régnera de nouveau en France par les bons offices des frères Danton, Robespierre, Fabre et autres.

Le grand-inquisiteur voulant traiter favorablement lesdits Fabre d'Eglantine, Thuriot et autres *grands* républicains de *nom*, les aggrege et les adjoint dès ce moment aux augustes et sublimes fonctions d'inquisiteurs, et leur accorde à chacun séparément un diplôme. Donné en la chambre ardente à Madrid.

Signé, HYPOCRITOS, FANATICOS, LIBERTICIDOS, ANARCHOS, *grand-inquisiteur*, & *par le greffier* : FABRINOS-THURIOS, DANTOS.

On ne doute pas que ce diplôme n'ouvre au grand-inquisiteur d'Espagne les portes de la jacobiniere. Peuple Français; républicains des 85 départemens, crions ensemble : *Vive la liberté, vive l'inquisition.*

Danton, Thuriot, Robespierre, vous tenez aujourd'hui le haut banc. — Vous calomniez vos rivaux. Votre tour viendra. Le dernier sans-culotte qui vous soutient aujourd'hui, sentira qu'il peut aussi remplir votre place, et voler le trésor public. — C'est le privilege de l'anarchie.

Variétés.

J'ai lu dans le plat journal de Paris, que le général Santerre *avoit su par son intelligence*, rallier les fuyards à la journée de Saumur; le fait est absolument controuvé. Le général Santerre *est arrivé le dimanche à 3 heures et un quart à Saumur*; et *à 7 heures du soir*, après une fugue très-prononcée, il s'est trouvé *à Beaujet*. — Il ne s'est point présenté pour défendre, on ne l'a vu nulle part, ni lui, ni son état-major, ni sa troupe; un des prisonniers des rebelles en a fait la déclaration à Blois, et je défie MM. Tallien et les rédacteurs du journal de Paris, de démentir cette assertion; M. Santerre se contente de se faire traîner dans une bonne berline à quatre chevaux, de boire et d'insulter les citoyens; il égorgeroit au besoin, voilà son patriotisme; mais il ne sait point se battre. Ainsi il a rempli, à un mot près, le vœu du sublime Chaumette.

Vous irez, vous verrez.... et vous fuirez.